



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

ARCOLIB

Direction générale des Finances publiques
Service de la gestion fiscale
Sous-direction des particuliers
Bureau Animation de la fiscalité des particuliers
bureau.gf1a@dgfip.finances.gouv.fr

Paris, le 4 août 2021

Référence : 21IR269 - 2021/08/822

ARCOLIB
8 place du colombier
BP 40415
35004 RENNES Cedex

Monsieur,

Par courrier du 9 septembre 2020, vous avez sollicité mes services concernant les modalités d'imposition des plus-values et moins-values à court terme des micro-entrepreneurs ayant opté pour le versement forfaitaire libératoire de l'impôt sur le revenu.

Les plus-values et moins-values sont déterminées et imposées dans les conditions prévues aux articles 39 duodécies à 39 quindécies du code général des impôts (CGI).

Selon les dispositions du BOFIP BOI-BIC-DECLA-10-40-20, l'option pour le dispositif de versement libératoire de l'impôt sur le revenu n'emporte aucun effet sur les plus-values professionnelles provenant de la cession de biens affectés à l'exploitation, qui demeurent déterminées et imposées dans les conditions de droit commun.

Le régime fiscal de droit commun est défini par le BOFIP BOI-BIC-PVMV-20-30-10. Il résulte de celui-ci que dans le cadre d'une plus-value, celle-ci vient augmenter le revenu global. S'il s'agit d'une moins-value, elle vient diminuer le revenu global de l'année ou créer un déficit imputable sur le revenu global des 6 années suivantes.

S'agissant des micro-entrepreneurs dont l'activité relève des Bénéfices Non Commerciaux (BNC), les plus-values à court terme sont, comme vous l'indiquez, à déclarer (sur la déclaration de revenus n° 2042) en rubrique 5HV (ou 5IV) et les moins-values en rubrique 5KZ (ou 5 LZ).

Par ailleurs, pour ceux dont l'activité relève des Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC), les plus-values à court terme sont à déclarer en rubrique 5KX (ou 5LX) et les moins-values en rubrique 5KJ (ou 5LJ).

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le chef de bureau

Signé

Patrice GARRIER